

Département de la Drôme

Commune de SEDERON

Plan Local d'Urbanisme

5 – Annexes (*Pièces écrites*)

- 5-1 Servitudes d'Utilité Publique
- 5-2 Eléments relatifs au réseau d'eau potable
- 5-3 Eléments relatifs à l'assainissement
- 5-4 Eléments relatifs à la gestion des déchets

PRESCRIPTION DU PROJET D'ELABORATION	ARRET DU PROJET D'ELABORATION	APPROBATION
14 décembre 2004	7 janvier 2008	17 juin 2009



Claude BARNERON - Urbaniste O.P.Q.U.
10 rue Condorcet – 26100 ROMANS-SUR-ISERE

5.04.121

ANNEXE 5.1
LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 En application de l'Article R.123.14 du Code de l'Urbanisme

CODE	Intitulé de la servitude	Acte de la servitude	Caractéristiques	Nom du gestionnaire
A1	Servitude de protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Liste ONF du 30 novembre 1983	Terrains soumis au régime forestier	O.N.F.
A 4	Servitudes de passage des engins mécaniques d'entretien le long des cours d'eau non domaniaux.	Arrêté préfectoral n° 5121 du 2 décembre 1968	Passage des engins d'entretien le long de cours d'eau : la Méouge, ruisseau de Villefranche, le Défens.	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
AS 1	Servitudes de protection des captages d'eau potable et d'eau minérale.	Arrêté préfectoral du 17 mai 1993	Protection du captage d'eau potable de Lebrières.	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
PM 1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles.	Arrêté préfectoral n° 05 1224 du 31 mars 2005	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de Sèderon.	Monsieur le Préfet de la Drôme – 3 ^{ème} bureau
PT3	Servitudes relatives aux câbles PTT.	Arrêté préfectoral du 13 février 1969.	Cable PTT n°284 tronçon 01	France TELECOM Unité régionale de Réseau Drôme Ardèche

ANNEXE 5.2

ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'EAU POTABLE

La commune gère son réseau en régie directe. Il est alimenté par deux captages « Les Lébrières » et un à la source de la Méouge située en dehors du territoire communal.

Un traitement manuel par chloration est effectué.

Une quinzaine de constructions ne sont pas raccordées à ce réseau : elles disposent d'une source privée. Cependant certaines manquent d'eau en été c'est pourquoi un projet d'extension au quartier de Fontcolombe est à l'étude.

La ressource en eau disponible est suffisante et permettrait d'admettre une augmentation d'environ 30 % de la demande actuelle.

ANNEXE 5.3

ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Un réseau collectif d'assainissement séparatif dessert le village jusqu'à Grand Pré. Il est relié à une station d'épuration (lagunage) située au nord du village. Ce lagunage réalisé en 1996 dispose d'une capacité de 500 E.H. (Equivalent Habitant). Les rapports annuels du SATESE font ressortir le bon fonctionnement de cette lagune.

Une extension du réseau collectif pour desservir l'ancien camping des Routelles est prévue pour 2010.

Ce réseau est géré directement par la commune.

Toutes les zones urbaines et à urbaniser du village sont ou seront desservies par ce réseau et les extensions prévues.

Le lotissement d'activités en cours au nord du territoire communal sera assaini de manière autonome selon les prescriptions d'une étude réalisée spécifiquement à cette occasion.

Le reste du territoire communal est également assaini de manière autonome.

ANNEXE 5.4 ELEMENTS RELATIFS AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

La gestion des déchets relève de la compétence de la Communauté de Communes des Hautes Baronnies.

Cette dernière a confié à une entreprise le ramassage des ordures ménagères au moyen de bacs roulants de regroupement.

Le nombre de passages hebdomadaires varie selon la saison :

- 1 passage d'octobre à mai,
- 2 passages de juin à septembre et pendant les vacances scolaires,
- 3 passages du 15 juillet au 15 août.

Ces ordures ménagères sont évacuées en décharge (C.E.T. Roussas).

Le tri sélectif des déchets est possible par apports volontaires pour :

- le verre (3 containers),
- le papier et les cartons (23 bacs).

Quatre fois par an, une benne permet de récolter les encombrants.

Une déchetterie intercommunale a été réalisée en 2005 : elle est implantée à Séderon à proximité du lagunage.